

N O T I C E

TÉLÉDIFFUSION INFORMATIONS GROUPEES SUR LES ENTREPRISES (IGE)

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU PRODUIT	3
2. FONCTIONNEMENT DU SERVICE.....	4
2.1. DÉMARRAGE DU SERVICE ET ARCHITECTURE DES FICHIERS.....	4
2.1.1. Transmission des demandes d'interrogation	4
2.1.2. Réponses aux demandes d'interrogation	5
2.1.3. Cas des anomalies et des rejets	5
3. ORGANISATION DES TRANSFERTS DE FICHIERS	6
4. CONTACTS BANQUE DE FRANCE.....	6
5. ANNEXES.....	7
5.1. ANNEXE 1 – DÉTAIL DES CODES	7
5.2. ANNEXE 2 – DESSIN DE FICHIERS.....	10
5.3. ANNEXE 3 – PROTOCOLE DE TRANSMISSION	12



1. PRESENTATION DU PRODUIT

La Banque de France met à la disposition quotidiennement le service de télédiffusion "Informations Groupées sur les Entreprises" (IGE)¹. Il fournit, en réponse à une demande portant sur une liste d'entreprises sélectionnées par un établissement, la cotation ² la plus à jour pour ces entités.

Avantages de la télédiffusion IGE

Le service répond à vos besoins d'informations quotidiennes sur des populations d'entreprises ou de prospects, grâce à:

- Une actualisation exhaustive de la cotation et de ses dates à J+1 de l'envoi du fichier de demande ;
- Une souplesse pour la mise à jour de vos fichiers (choix des entités à interroger et aucune périodicité imposée) ;
- Un protocole d'échange de données standard.

En pratique

- La restitution des informations s'effectue automatiquement d'ordinateur à ordinateur par ligne sécurisée, entre 22h et 6h chaque jour ouvré ;
- **Chaque jour, il est possible d'envoyer un fichier dit « questions » contenant les entités que l'établissement souhaite interroger ;**
- Le lendemain, **un fichier dit « réponses » avec la cotation (et dates liées) des entités interrogées ;**
- Des spécialistes accompagne chaque établissement lors de la mise en place de ce service et tout au long de la phase de lancement (fiben@banque-france.fr).

Facturation

- 4 points FIBEN par entité interrogée par mois ;
- Facturation de 500 identifiants à minima ;
- Remise possible selon volume (si forfait FIBEN).

¹ Hors week-end et jours fériés. Premier fichier disponible : nuit lundi-mardi / dernier fichier disponible : nuit vendredi-samedi.

² Pour plus d'information concernant la cotation, se reporter à la brochure éditée par la Banque de France : "Cotation des entreprises et des dirigeants" disponible auprès des succursales ou bien de l'équipe FIBEN (fiben@banque-france.fr).

2. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

2.1. Démarrage du service et architecture des fichiers

Avant le démarrage opérationnel et pour les modalités contractuelles d'adhésion, contacter l'équipe FIBEN (fiben@banque-france.fr) pour prévoir la rédaction du contrat et la mise en place du protocole de transmission (voir en annexe).

2.1.1. Transmission des demandes d'interrogation

Toutes les entités disponibles dans la base FIBEN sont susceptibles d'être interrogées.

Cependant, **aucune information n'est communiquée** si l'entité est :

- Un établissement de crédit ;
- Une entreprise ou un dirigeant dont le siège social n'est pas situé en France ou dans les départements d'Outre-Mer et Collectivités territoriales de Mayotte et Saint Pierre et Miquelon (les informations liées aux entreprises dont le siège social se situe à Monaco sont diffusées) ;
- Une entreprise non disponible dans FIBEN ou dont le SIREN n'est pas conforme à la réglementation INSEE.

Les établissements abonnés au service de télédiffusion informations groupées sur les entreprises doivent adresser via un fichier « questions » la liste des identifiants (SIREN ou clé Banque de France avec son suffixe exact pour éviter les éventuels homonymes) pour lesquels ils souhaitent bénéficier de la dernière cotation disponible.

Chaque fichier « questions » comprend trois types d'enregistrements :

Un enregistrement en-tête identifié par le code 1 :

- * le numérotage (ordre séquentiel croissant de 1 en 1)
- * la date du jour d'envoi du fichier sous la forme SSAAMMJJ
- * le numéro client (attribué par la Banque de France)
- * l'identifiant du service (PPD0027)
- * l'indicateur de traitement (R= réel ; T=Test)³

Des enregistrements demandes identifiés par le code 4 comportant :

- * le numérotage
- * la référence client (servie par l'établissement)
- * le n° SIREN ou la clé Banque de France

Un enregistrement fin identifié par le code 9 comportant :

- * le numérotage
- * le nombre de demandes correspondant au nombre d'enregistrements saisis sous le code 4.

³ Lors de la mise en place du service, l'établissement peut bénéficier d'un fichier TEST non facturé pour vérifier le fonctionnement du service. Par la suite, l'indicateur de traitement devra être servi à R.

2.1.2. Réponses aux demandes d'interrogation

Les mouvements enregistrés au cours d'une journée concernant les entités demandées sont transférés à l'adhérent entre 22h à jour J et 6h à J+1.

Lorsqu'un fichier est envoyé à un adhérent, la date de constitution du fichier par la Banque de France, dans l'enregistrement "en-tête", peut donc être postérieure à la date réelle d'envoi.

Le fichier « réponses » comprend trois types d'enregistrements :

Un enregistrement en-tête identifié par le code 1 comportant :

- * le numérotage
- * la date d'envoi du fichier sous la forme SSAAMMJJ
- * le numéro client
- * l'identifiant du service
- * l'indicateur de traitement (R= réel ; T=Test)
- * le numéro de fichier

Des enregistrements réponses identifiés par le code 4 comportant :

- * le numérotage
- * la référence client (si servie par l'établissement)
- * le n° SIREN ou la clé Banque de France
- * les valeurs des éléments de la cotation Banque de France
- * la date d'attribution de la cotation sous la forme SSAAMMJJ
- * la date de dernier examen de la cotation sous la forme SSAAMMJJ
- * la date d'arrêté du bilan sur lequel est assise la cotation sous la forme SSAAMMJJ
- * un code de non-réponse (facultatif)
- * la valeur de la segmentation
- * la date d'attribution de la segmentation sous la forme SSAAMMJJ
- * la date de dernier examen de la segmentation sous la forme SSAAMMJJ

Un enregistrement fin identifié par le code 9 comportant :

- * le numérotage
- * le nombre d'enregistrements restitués sous le code 4.

2.1.3. Cas des anomalies et des rejets

Les types d'anomalies reportés en position 65 du fichier réponse sont codifiés de la manière suivante :

Types	Anomalies
0	Enregistrement correct
1	Clé de recherche incorrecte
2	Clé de recherche inexistante
3	Établissement de crédit
4	Entité étrangère

Lorsque le fichier question n'est pas exploitable, le traitement est arrêté. L'établissement reçoit dans l'état récapitulatif un message avec la mention « fichier inexploitable » :

- Absence d'un enregistrement en-tête
- Absence du numérotage et/ou de la date de la demande et/ou du numéro client
- Indicateur de traitement différent de T ou de R

- Anomalie de numérotation entre les enregistrements détail (code 4)

En cas d'absence d'informations sur les identifiants de recherche, l'enregistrement de retour restitue les données lues (numérotage, référence du client et identifiant de recherche), la cotation et la segmentation sont servies à blanc et les autres données seront servies à zéro (date d'attribution de la cotation, la date de dernier examen de la cotation et la date d'arrêté du dernier bilan).

3. ORGANISATION DES TRANSFERTS DE FICHIERS

La télétransmission des informations (codées en EBCDIC) s'effectue par le protocole PESIT - HORS SIT. Pour plus d'informations, se référer au protocole détaillé en annexe.

Pour information, la Banque de France ne conserve aucune trace des précédentes interrogations

4. CONTACTS BANQUE DE FRANCE

Direction des Entreprises
Service OSMOSE
Pôle Relations avec la Clientèle externe
E-mail : fiben@banque-france.fr

5. ANNEXES

5.1. Annexe 1 – Détail des codes

Identifiant service

Code	Libellé
PPD0027	Télédiffusion IGE

Libellés des codes enregistrements

Codes	Libellés
1	Tête
4	Détail
9	Fin

SIREN :

Sous la forme : 999999999 cadré à gauche

CLE BANQUE DE FRANCE

Date de naissance de la personne physique en format JJMMAA

+ Cinq premières lettres du nom patronymique

+ Suffixe numérique sur 2 caractères, obligatoire (en cas d'homonymie)

Indicateur de réponse

TYPE	ANOMALIE
0	Enregistrement correct
1	Clé de recherche incorrecte
2	Clé de recherche inexistante
3	Établissement de crédit
4	Entité étrangère

Libellés des types d'informations

Codes	Libellés
1	Cotation ou indicateur dirigeant
2	Segmentation et son explication

TYPE D'INFORMATION 1 : COTATION POUR LES PERSONNES MORALES, OU INDICATEUR DIRIGEANT POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Cote d'activité

A	Niveau d'activité égal ou supérieur à 750 ME
B	Niveau d'activité compris entre 150 ME et 750 ME
C	Niveau d'activité compris entre 50 ME et 150 ME
D	Niveau d'activité compris entre 30ME et 50 ME
E	Niveau d'activité compris entre 15 ME et 30 ME
F	Niveau d'activité compris entre 7,5 ME et 15 ME
G	Niveau d'activité compris entre 1,5 ME et 7,5 ME
H	Niveau d'activité compris entre 0,75 ME et 1,5 ME
J	Niveau d'activité compris entre 0,50 ME et 0,75 ME
K	Niveau d'activité compris entre 0,25 ME et 0,50 ME
L	Niveau d'activité compris entre 0,10 ME et 0,25 ME
M	Niveau d'activité inférieur à 0,10 ME
N	Niveau d'activité non significatif (holding de groupe sans comptes consolidés, groupements d'achats, loueurs de fonds, association Loi 1901, société civile immobilière...)
X	Niveau d'activité inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de 21 mois)
O	Niveau d'activité inconnu (cas des EJ monégasques)

Cote de crédit

Cotes éligibles 1+ à 4+	1+	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée excellente ++
	1	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée excellente +
	1-	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée excellente
	2+	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée Très satisfaisante ++
	2	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée Très satisfaisante +
	2-	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée Très satisfaisante
	3+	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée forte ++
	3	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée forte +
	3-	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée forte
	4+	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée bonne +
Cotes non éligibles	4	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée bonne
	4-	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée intermédiaire +
	5+	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée intermédiaire -
	5	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée fragile
	5-	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée assez faible
	6+	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée très faible
	6	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée menacée
	6-	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée compromise
	7	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée très compromise
	8	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée fortement compromise
P	L'entreprise est en procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire)	
0	Cette cote est attribuée à une entreprise pour laquelle la Banque de France n'a recueilli aucune information défavorable.	

Valeur non disponible

La valeur **ND** signifie « **Non Disponible** » et concerne une cotation active éligible (1+, 1, 1-, 2+, 2, 2-, 3+, 3, 3-, 4+) qui n'a pas fait l'objet d'une révision au cours des 15 mois suivant sa date de dernier examen. Toutes les dates sont servies à zéro pour le type d'information 1 en cas de valeur ND.

Indicateur dirigeant pour les personnes physiques

L'indicateur dirigeant est constitué de trois éléments dont seul le second est significatif. Il peut prendre les valeurs 000, ou 060.

000	Indicateur neutre
060	Indicateur significatif <u>Conditions d'attribution :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ La personne physique exerce ou a exercé une fonction de représentant légal et/ou d'entrepreneur individuel dans trois entreprises au moins qui ont fait chacune l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire datant de moins de 5 ans, sauf si ces entreprises font l'objet d'un jugement commun ou d'une extension de jugement.➤ La personne physique fait l'objet, à titre personnel, d'une des décisions judiciaires suivantes :<ul style="list-style-type: none">- faillite personnelle. <i>Durée d'attribution fixée par le tribunal.</i>- interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler. <i>Durée d'attribution fixée par le tribunal.</i>- jugement de redressement judiciaire. <i>Durée d'attribution : maximum 2 ans si jugement sans suite.</i>- jugement de liquidation judiciaire. <i>Durée d'attribution : maximum 5 ans à compter de la date du jugement.</i>

TYPE D'INFORMATION 2 : LA SEGMENTATION

1	Absence d'impayés sur effets de commerce, données descriptives, endettement bancaire non déterminant
2 et 3	Absence d'impayés sur effets de commerce, données descriptives, endettement bancaire
4	Absence d'impayés sur effets de commerce ou présence éventuelle d'impayés inférieurs à 1 524 euros, données descriptives, endettement bancaire
5	Présence éventuelle d'impayés sur effets de commerce supérieurs à 1 524 euros, données descriptives, endettement bancaire
6	Présence systématique d'impayés sur effets de commerce inférieurs ou supérieurs à 1 524 euros, données descriptives, endettement bancaire non déterminant

5.2. Annexe 2 – Dessin de fichiers

IDENTIFICATION Fichier questions			réponse différée		
REFERENCE	ELEMENT	NATURE	NOMBRE DE CARACTERES		POSITION DANS LE FICHIER
			PART.	TOTAL	
	- CODE ENREGISTREMENT = 1	N		1	1
	- numérotage	N		6	2
	- date demande (SSAAMMJJ)	AN		8	8
	- numéro client	AN		6	16
	- identifiant service	AN		7	22
	- indicateur de traitement (T test, R réel)	AN		1	29
	- filler			51	30
				80	
	- CODE ENREGISTREMENT = 4	N		1	1
	- numérotage	N		6	2
	- référence client	AN		16	8
	- identifiant de recherche	AN		13	24
	- filler			44	37
				80	
	- CODE ENREGISTREMENT = 9	N		1	1
	- numérotage	N		6	2
	- nombre de demandes	N		6	8
	- filler			67	14
				80	

IDENTIFICATION Fichier réponses			réponse différée		
REFERENCE	ELEMENT	NATURE	NOMBRE DE CARACTERES		POSITION DANS LE FICHER
			PART.	TOTAL	
	- CODE ENREGISTREMENT = 1	N		1	1
	- numérotage	N		6	2
	- date de traitement SSAAMMJJ	AN		8	8
	- numéro client	N		6	16
	- identifiant service	AN		7	22
	- indicateur de traitement (T test, R réel)	AN		1	29
	- numéro de fichier	N		6	30
	- filler			115	36
				150	
	- CODE ENREGISTREMENT = 4	N		1	1
	- numérotage	N		6	2
	- référence de l'adhérent	AN		16	8
	- identifiant de recherche	AN		13	24
	- valeurs éléments de cotation Banque de France	AN		6	37
	- date d'attribution de la cotation (SSAAMMJJ)	N		8	43
	- date de dernier examen de la cotation (SSAAMMJJ)	N		8	51
	- date d'arrêté bilan (SSAAMM)	N		6	59
	- code de non-retour (éventuellement)	N		1	65
	- valeur de la segmentation	N		1	66
	- date d'attribution de la segmentation (SSAAMMJJ)	N		8	67
	- date de dernier examen de la segmentation (SSAAMMJJ)	N		8	75
	- filler			67	83
				150	
	- CODE ENREGISTREMENT = 9	N		1	1
	- numérotage	N		6	2
	- nombre de demandes	N		6	8
	- filler			147	14
				150	

5.3. Annexe 3 – Protocole de transmission

Le protocole PeSIT Hors SIT a été défini par le GSIT et a été retenu par le CFONB en vue des échanges de fichiers entre la Banque de France et ses partenaires. Ce protocole permet l'échange de fichiers entre systèmes hétérogènes par l'intermédiaire de réseaux publics ou privés en TCP/IP.

Le présent document décrit les paramètres qu'il est nécessaire de respecter pour réaliser les transferts de fichiers. L'établissement doit retourner à la Banque de France le document « Paramètres de connexion physique à la Banque de France » complété (page suivante).

Horaires d'ouverture du service de télétransmission de la Banque de France

Du lundi au dimanche de 00H30 à 23H30

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction des besoins de chaque application de la Banque de France utilisant le service de transferts de fichiers.

Modalités de raccordement

Dans un premier temps, des tests de raccordement réseau se feront avec le service technique de la Banque de France qui validera la liaison IP avec le nouvel adhérent par l'échange de fichiers de tests. Une fois la liaison validée, le service technique transmettra le dossier au service utilisateur concerné de la Banque de France pour effectuer des transferts de fichiers au niveau applicatif.

Pendant toute la durée des tests, l'établissement devra prévenir la Banque de France avant tout envoi de fichiers.

Recommandation

Même à l'occasion d'un test, **aucun fichier vide** (nombre d'enregistrements nul) ne doit être envoyé sur le serveur de la Banque de France.

Traitement d'un incident

Pour tout problème une fois la mise en exploitation réalisée, l'interlocuteur privilégié ne sera plus le service technique mais le pôle relation clientèle externe (fiben@banque-france.fr).

Paramètres de connexion physique à la BANQUE DE FRANCE

Informations sur l'établissement partenaire

NOM de l'établissement	
CIB	
Nom, Prénom du contact	
Téléphone	
Adresse de messagerie électronique	

Informations sur le réseau et le protocole de communication

Réseau (Internet ou réseau type MEXIC, ADER,...)	
Protocole d'échanges ⁴	

Caractéristiques IP et logiques de la Banque de France

Elles seront communiquées ultérieurement par le service technique de la Banque de France car elles dépendent du réseau utilisé, du protocole, du sens du transfert et du mode.

Caractéristiques IP et logiques du Partenaire

ENVIRONNEMENT	TEST	PRODUCTION	SECOURS
Nom de l'Opérateur n°1			
Adresse(s) IP (Opérateur n°1) <i>172.18.x.x ou 172.19.x.x</i>			
Port(s) d'écoute (Opérateur n°1)			
Nom de l'Opérateur n°2 <i>si le Partenaire a retenu un deuxième Opérateur</i>			
Adresse(s) IP (Opérateur n°2)			
Port(s) d'écoute (Opérateur n°2)			
Identifiant du site partenaire			

Caractéristiques de l'échange

Version PeSIT Hors SIT	E obligatoirement
Type d'échange <i>pour le sens BDF → Partenaire</i>	[Mode direct] ou [Mode dépôt]
Nom du fichier (PI 12) <i>pour le sens Partenaire → Banque de France</i>	
Identifiant souhaité (si différent du PI12) (pour le sens Partenaire → Banque de France) limité à 8 caractères	
Nom du fichier (PI 12) <i>pour le sens Banque de France → Partenaire</i>	
Identifiant souhaité (si différent du PI12) (pour le sens BDF → Partenaire) limité à 8 caractères	

⁴ Pour INTERNET : PESIT, FTP, HTTP avec SSL obligatoirement
Pour autre réseau : PESIT version E (sécurisé SSL ou non)

Aide au remplissage du formulaire « Paramètres de connexion physique à la Banque de France »

Il est possible d'échanger des données via :

- Réseau privé (MEXIC dans 95%, mais aussi DGFIP, ADER, INFORET, SISMCC, ...)
- Internet

Via MEXIC :

PESIT HS E ou PESIT HS E / SSL.

Avantage : sécurisé

Inconvénient : le raccordement à MEXIC est payant sous forme d'un abonnement mensuel auprès de l'opérateur de votre choix (SFR, OBS, COLT, ...)

Via internet :

PESIT HS E/SSL (ou éventuellement FTPES ou HTTPS)

Avantage : coût

Inconvénient : SSL obligatoire

Le protocole PESIT (SSL ou non) présente l'avantage de pouvoir gérer des reprises automatiques avec des points de resynchronisation en cas de coupure durant le transfert. C'est le protocole qui est utilisé dans 95% des cas dans le cadre des échanges interbancaires. FTPES et HTTPS ne présentent pas cette fonctionnalité.

Quels que soient le réseau et le protocole utilisés, le délai de mise en œuvre côté Banque de France est au minimum de 10 jours car il est nécessaire de procéder à des ouvertures de flux spécifiques.

Toutefois, le délai de mise en œuvre dépend du temps nécessaire à l'opérateur pour effectuer un raccordement à MEXIC (sauf bien sûr en cas de transfert d'information via internet).